

RÈGLEMENT DU TREMPLIN BLUES 2017

L'Association Culturelle de l'Été a débuté son activité le 1er janvier 2005. Elle est en charge de deux projets culturels : Aux Heures d'Été et le festival Les Rendez-vous de l'Erdre. Elle est dirigée par Loïc Breteau. Le Directeur Artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre est Armand Meignan.

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre est né en 1987 lors de l'inauguration de l'île de Nantes. D'abord situé sur le lieu d'arrivée de l'Erdre à Nantes, il s'est rapidement étendu dans les villes riveraines que sont Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Sucé sur Erdre et Nort sur Erdre. Le festival a ainsi développé sa dimension fluviale par des déambulations nautiques.

La programmation du festival est axée sur le Jazz, tous les Jazz - du Blues à l'Electro, du New Orleans au Be-Bop. Le festival a pour objectif de permettre la découverte au plus grand nombre d'un genre musical parfois considéré comme élitiste, il est donc, à ce titre, un lieu de médiation autour du Jazz. Il est donc libre d'accès et gratuit.

La programmation du festival inclut un tremplin blues. D'accès libre, il soutient la création blues et permet à de nouveaux talents de se produire devant un large public varié et amateur de blues dans des conditions professionnelles.

ARTICLE 1 : PRINCIPE

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre organise un tremplin blues **les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2017**. Ce tremplin est destiné à des formations musicales désirant se produire en public dans le cadre du festival. Il est ouvert aux solos et formations musicales répondant aux critères suivants :

- Musiciens ou formations blues professionnels ou non.
- **Six musiciens maximum** (sextet), ne nécessitant pas plus de **4 mix retour**.

Le tremplin comporte les étapes suivantes :

1. Appel à candidature.
2. Écoute et sélection des 6 formations finalistes.
3. Concours final.

Le concours final se déroule dans le cadre du festival et aboutit à la désignation de 3 lauréats et des vainqueurs des éventuels prix spéciaux.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations désireuses de participer au tremplin devront s'inscrire **avant le 25 avril 2017** en envoyant :

- Un enregistrement de quatre (4) titres maximum sur CD dont, si possible, une reprise originale d'un standard de blues (si vous envoyez une maquette de plus de 4 titres, ce sont les quatre premiers qui seront écoutés).
- Une présentation détaillée de la formation (**bio + photos**) en format papier et fichier numérique à l'adresse : tremplinblues@rendezvousrerdre.com
- L'attestation d'adhésion au règlement dûment complétée et signée

À l'adresse suivante : Association Culturelle de l'Été
Festival Les Rendez-vous de l'Erdre - Tremplin Blues
27 rue de Strasbourg
44000 Nantes

Les finalistes primés à un des tremplins blues au festival Les Rendez-vous de l'Erdre des années précédentes ne peuvent se représenter. Les finalistes non-primés ont la possibilité de se représenter une fois seulement.

Tout dossier incomplet, ou rendu après la date de clôture (**le 25 avril 2017**), ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 3 : CONTACT

Toutes les formations ayant déposé leur candidature seront tenues informées de préférence par courrier électronique, à défaut par téléphone ou courrier, de leur participation ou non à la finale du tremplin.

Un bulletin d'inscription au concours final sera transmis aux formations sélectionnées qui devront le retourner dans les délais inscrits.

ARTICLE 4 : SÉLECTION DES FINALISTES

L'écoute des disques des candidats sera réalisée par une commission d'écoute désignée par la direction artistique du festival Les Rendez-vous de l'Erdre, après une pré-sélection visant à respecter la ligne artistique de la scène : **le blues**.

Un projet de grille de notation pour la sélection des finalistes est donné en annexe. Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité du répertoire, des vocaux, des solistes et de la rythmique.

Le nombre de formations sélectionnées pour le concours final sera de six (6) en fonction de la qualité des candidats et de la disponibilité de la programmation globale du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

Toutes les formations sélectionnées seront présentées dans le programme complet du festival avec **une photo à fournir par les formations** et une courte notice.

Il ne sera pas possible d'être finaliste plus de deux fois.

ARTICLE 5 : CONCOURS FINAL

Le concours final du tremplin prendra la forme d'une série de concerts, à raison d'un concert de 40 minutes + 1 rappel par formation finaliste, **le tout n'excédant pas 50 minutes**.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE

Toutes les formations joueront avec le **même back line**, constitué d'une batterie, d'un amplificateur basse, d'un amplificateur guitare, de micros et d'une sono complète.

Les musiciens devront apporter tout autre back line supplémentaire. En particulier, **le batteur devra apporter ses cymbales**.

Les « mixs retour » ne peuvent être supérieurs à quatre.

ARTICLE 7 : JURY DU CONCOURS FINAL

La désignation des lauréats du concours final sera faite par un jury qualifié dans le domaine du blues (musiciens, organisateurs, directeurs artistiques, critiques) et désigné par la direction artistique du festival.

La composition définitive du jury et la liste des prix à gagner seront révélées au plus tard le premier jour du tremplin et seront irrévocables.

Les critères d'appréciation incluront notamment la qualité de l'interprétation, l'originalité du répertoire, la présence et la cohérence scénique, l'appréciation du public.

Un projet de grille de notation est donné en annexe.

Le palmarès du jury et les prix correspondants seront annoncés après le dernier concert du concours final et seront sans appel.

Des prix spéciaux pourront éventuellement être attribués, indépendamment du palmarès du tremplin, en fonction des partenariats noués avec d'autres événements blues français.

ARTICLE 8 : RÉGULARISATION DES PRIX

Les groupes ayant reçu un prix du festival Les Rendez-vous de l'Erdre devront avoir régularisé celui-ci avant le 31 décembre 2017.

ARTICLE 9 : FRAIS ET HÉBERGEMENT

Les frais de transport et d'hébergement des formations finalistes seront pris en charge selon les modalités suivantes :

- Hébergement pour la nuit suite à la prestation, si nécessaire, dans un lieu désigné par le festival.
- Un repas le jour de la prestation du groupe sur le festival, au restaurant du festival.
- Participation aux frais de transport de la formation.

L'organisateur,

ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ÉTÉ
27 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
Tél : 02 51 82 37 70

tremplinblues@rendezvouserdre.com
contact@rendezvouserdre.com
www.rendezvouserdre.com

ANNEXE : Grille de notation

| | | | |
|--|--|--|--|
| Grille de notation | | | |
| Qualité du Répertoire (0 à 30) | | | |
| Cohésion d'ensemble du groupe (0 à 10) | | | |
| Qualité des vocaux (0 à 10) | | | |
| Qualité des solistes (0 à 10) | | | |
| Qualité de la rythmique (0 à 10) | | | |
| Intérêt à vouloir le découvrir en live (puissance, humour...) (0 à 15) | | | |
| Appréciation personnelle (0 à 15) | | | |
| Total sur 100 | | | |